



## Communiqué de presse

Brive le, 24 février 2021

### **Liste électorale : pensez à vous inscrire en cas de déménagement ou à modifier votre adresse en cas de changement de nom de rue**

La ville de Brive vous informe qu'il faut penser à s'inscrire sur les listes électorales en cas de déménagement, ou à modifier son adresse en cas de changement de nom de rue.

Ces démarches sont possibles tout au long de l'année et au plus tard le 6<sup>ème</sup> vendredi précédent le 1<sup>er</sup> tour en cas d'année d'élection.

3 possibilités pour effectuer ces démarches :

- en ligne sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr) ;
- sur place en se présentant en Mairie, vous-même ou une personne vous représentant muni d'un document écrit et signé attestant que vous lui donnez pouvoir ;
- par courrier (en transmettant les justificatifs nécessaires ci-dessous à la Mairie) :
  - carte d'identité ou passeport en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans à la date du dépôt de la demande ;
  - justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
  - le formulaire cerfa n°12669\*02 (disponible en Mairie ou téléchargeable sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr))
  - justificatif de l'inscription au rôle des contributions communales directes des 2 dernières années uniquement pour les personnes contribuables non domiciliées sur la Commune ;

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans.

Les ressortissants européens doivent s'inscrire sur listes complémentaires des élections européennes et/ou municipales.

Pour vérifier son inscription sur liste électorale : se rendre sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr) « téléservice : vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote ».

Pour tous renseignements, s'adresser directement au service des Affaires Générales de la Mairie de Brive (Bureau des élections – Place Jean Charbonnel, Hôtel de Ville BP 80433 – 19312 Brive Cedex) ou par téléphone au 05 55 18 16 36 / 05 55 18 16 37.